



## **CONVENTION DE CO-ACCREDITATION**

### **Concernant la licence mention Economie et gestion parcours Gestion Opérationnelle et Pilotage de la Performance (GOPP)**

Entre

L'Université Claude Bernard Lyon 1,  
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel  
Dont le siège est situé 43, boulevard du 11 novembre 1918 – 69622 VILLEURBANNE cedex  
Représenté par son Président, M. Frédéric FLEURY

Et

L'Université Lumière Lyon 2,  
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel  
Dont le siège est situé 86 rue Pasteur – 69 365 LYON cedex 07  
Représentée par sa Présidente, Mme Nathalie DOMPNIER

#### **Préambule :**

Les deux établissements signataires décident de poursuivre, pour la durée du contrat d'accréditation 2016-2020, le partenariat engagé dans le champ de la gestion et du management, de la licence au master. Ce partenariat est fondé sur la complémentarité et le respect des spécificités des établissements signataires.

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Claude Bernard Lyon 1, les termes de l'organisation et du fonctionnement de la co-accréditation à délivrer le diplôme de licence mention Economie et gestion parcours Diagnostic et gestion opérationnels des entreprises, en conformité avec :

- Le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux
- L'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence
- L'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- L'arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lumière Lyon 2 en vue de la délivrance de diplômes nationaux
- L'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2016 accréditant l'Université Lyon 1 en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

#### **ARTICLE 2 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES A LA SCOLARITE**

- **Article 2-1 : Admission et scolarité :**

Sont admis en L3, après examen du dossier et entretien devant un jury composé à parité d'enseignants de l'Université Lyon 1 et de l'Université Lumière Lyon 2, les étudiants ayant validé au moins 120 crédits dans des formations tertiaires : L2, DUT, BTS, Classes préparatoires.

L'Université de Lyon 1 et l'Université Lumière Lyon 2 assument conjointement la gestion administrative du recrutement et du suivi de la scolarité des étudiants.

Les cours se déroulent principalement à l'Université Lyon 1, conformément au calendrier adopté par cet établissement. Les étudiants sont inscrits dans l'un des deux établissements à titre principal et dans l'autre à titre secondaire gracieux.

Les étudiants préalablement inscrits à l'Université Lyon 1 sont inscrits à Lyon 1 à titre principal, les étudiants préalablement inscrits à l'Université Lumière Lyon 2 sont inscrits à l'Université Lumière Lyon 2 à titre principal.

Les étudiants ne provenant pas de l'un de ces établissements sont inscrits à titre principal dans l'établissement dans lequel ils ont candidaté.

Sous condition de validation de la L3, les étudiants ont vocation à poursuivre en M1 sous réserve de leur admission conformément à la procédure d'examen de dossiers telle que la définit le cadre légal national. Ils pourront, notamment, envisager de poursuivre leurs études en M1 Management Stratégique (MS), Management de l'Innovation (MI), et Monnaie Banque Finance et Assurance (MBFA) de l'Université Lumière Lyon 2, dans le cadre de la procédure d'examen de dossiers définie au sein de l'UFR SEG.

Dans les limites des capacités d'accueil, et après sélection par les responsables de ces M1, les anciens étudiants du parcours de L3 retenus pourront valider 30 crédits du M1 dans l'une des universités étrangères faisant partie des réseaux de partenaires de l'Universités Lyon 1 et de l'Université Lumière Lyon 2, en fonction de l'établissement d'inscription d'origine.

- **Article 2-2 : Gestion administrative et moyens :**

Les deux établissements s'accordent pour assurer :

- aux services de scolarité, toutes les conditions garantissant le bon déroulement de la gestion pédagogique et des inscriptions administratives des étudiants ;
- aux étudiants, tous les moyens et conditions leur permettant de réaliser leur cursus dans de bonnes conditions pédagogiques.

Les étudiants inscrits jouissent, dans la mesure du possible, des mêmes droits pour accéder aux services généraux des deux établissements, notamment aux services de documentation, aux services de messageries, aux centres informatiques, aux services de restauration, aux réseaux de relations internationales dans le cadre des conventions passées par les deux établissements avec les Universités étrangères, de vie étudiante et d'activités sportives.

**Droits d'inscription :**

Les étudiants de la L3 DGOPE sont soit inscrits à l'université Claude Bernard Lyon 1, soit inscrits à l'Université Lumière Lyon 2 en fonction de la règle édictée dans l'article 2.1. Les établissements fixent annuellement les droits d'inscription applicables.

**Coordination administrative :**

La coordination administrative de la formation est assurée par le département GEA de l'IUT site Doua de l'Université Lyon 1 et plus particulièrement par le secrétariat Licence – Master. Elle est coordonnée avec l'UFR SEG de l'Université Lumière Lyon 2 et plus particulièrement le secrétariat en charge des étudiants de L3.

**Jury du diplôme :**

Le jury du diplôme est unique et commun aux deux établissements partenaires. Il est présidé par un enseignant.e chercheur.e de l'Université Lumière Lyon 2 et ses membres sont nécessairement issus des deux établissements partenaires. Sa composition est fixée conjointement par le Président de l'Université Lyon 1 et la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 sur proposition des co-responsables du parcours.

**Délivrance du diplôme :**

Le diplôme est établi sous les sceaux des établissements partenaires et signé par l'Université Lyon 1 ou par l'Université Lumière Lyon 2 en fonction de l'établissement d'inscription de l'étudiant, suivant les dispositions réglementaires relatives à l'édition des diplômes nationaux co-accrédités.

Les étudiants ayant validé leur L3 obtiennent la licence mention « Economie et gestion » parcours « Diagnostic et gestion opérationnels des entreprises ».

La procédure administrative de délivrance du diplôme relève de l'Université Lyon 1 ou de l'Université Lumière Lyon 2 en fonction de l'établissement d'inscription de l'étudiant. Le diplôme est accompagné d'une annexe descriptive au diplôme (supplément au diplôme).

- **Article 2-3 : Aspects pédagogiques :**

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont définies sous le contrôle des co-responsables du parcours et dans le respect des règles fixées par l'Université Lyon 1 et l'Université Lumière Lyon 2. Elles sont soumises annuellement, pour validation, aux Conseils (CFVU et CA) de ces établissements. Toute modification entraînera la rédaction d'un nouvel avenant.

**Coordination pédagogique :**

La coordination pédagogique est assurée par un binôme composé d'un enseignant chercheur de l'Université Lyon 1 et d'un enseignant chercheur de l'Université Lumière Lyon 2. Les co-responsables du parcours ont pour fonction d'être les interlocuteurs des enseignants et des étudiants, d'organiser les enseignements et l'admission des étudiants. Ils réunissent autant que nécessaire, et au moins deux fois par an, une commission pédagogique mixte, composée d'enseignants, d'enseignants – chercheurs des deux établissements, qui a pour mission de faire le point sur la situation des étudiants, de faire toute proposition pour aider les étudiants en difficultés, améliorer les contenus pédagogiques dans le respect des habilitations ministérielles. Ces réunions sont complétées d'un conseil de perfectionnement constitué des deux

co-responsables du parcours, de deux enseignants ou enseignants chercheurs de chacun des établissements, de deux représentants des élèves et de deux représentants du monde socio-économique se réunit au moins un fois par an.

Chaque année, à l'issue des réunions des jurys, de la commission pédagogique et du conseil de perfectionnement, un compte rendu est transmis au Doyen de l'UFR de sciences économiques et de gestion de l'Université Lumière Lyon 2 et au directeur de l'ISFA de l'Université Lyon 1.

Les équipes pédagogiques comportent des enseignants et enseignants-chercheurs des deux universités. Les heures d'enseignement réalisées au sein du parcours font partie du service statutaire des enseignants dans leur établissement d'origine. La répartition des heures de la maquette prises en charge dans ce cadre par les deux établissements partenaires est indiquée dans l'annexe jointe à la présente convention.

### **ARTICLE 3 : ASPECTS FINANCIERS**

Sous la responsabilité des co-responsables pédagogiques du parcours, une évaluation globale de la contribution de chaque établissement (nombre d'inscrits par établissement et heures des enseignants) sera réalisée chaque fin d'année, pour veiller à un équilibre des moyens (financiers et pédagogiques) entre les établissements. Un bilan financier sera établi chaque fin d'année prenant en compte les inscriptions par établissement et le nombre d'heures dispensé par chaque établissement. Une base prévisionnelle de répartition des enseignements est indiquée en annexe 2, mais pourra être modifiée chaque début d'année en fonction des besoins et ressources pédagogiques.

Le tarif horaire appliqué est celui de l'heure complémentaire en vigueur lors de l'année universitaire concernée. Tout écart entre la répartition des enseignements indiquées en annexe 2 et la répartition prévue à l'occasion de la préparation de l'année universitaire (pour des motifs d'indisponibilité notamment) devra faire l'objet d'un accord préalable entre les responsables pédagogiques des universités partenaires, devra être porté à la connaissance du Doyen de l'UFR de sciences économiques et de gestion de l'Université Lumière Lyon 2 et du directeur de l'ISFA de l'Université Lyon 1 et sera pris en compte pour déterminer le montant du reversement en fin d'année.

### **ARTICLE 4 : ASPECTS JURIDIQUES**

- **Article 4-1 : Cadre de validité de la présente convention**

**La présente convention est valide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ce jusqu'à la fin du contrat quinquennal (2016-2020), soit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022.**

Toute modification des clauses de la présente convention d'application doit faire l'objet d'un avenant écrit et dûment signé par l'ensemble des chefs d'établissements.

- **Article 4-2 : Prolongation de la présente convention :**

En cas de prolongation de la présente convention, les partenaires devront rédiger un avenant. Les modalités financières seront revues en fonction des charges d'enseignement de chaque établissement (cf. article 3-2).

- **Article 4-3 : Dénonciation de la présente convention :**

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec AR avant le 1er avril de l'année en cours pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

- **Article 4-5 : Règlement des litiges :**

En cas de litige ou différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des termes du présent accord, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Si le désaccord persiste, elles s'en remettront à l'appréciation des tribunaux compétents.

- **Article 4-2 : Exemplaires originaux et annexes :**

La présente convention est établie en autant d'exemplaires originaux que de parties. Les représentants des établissements partenaires conserveront un exemplaire de la convention et de chaque annexe, à savoir :

- **Annexe 1 : Conditions d'admission et scolarité**
- **Annexe 2 : Avenant pédagogique**

A Lyon, le

A ....., le

Pour l'Université Lumière Lyon 2  
Nathalie DOMPNIER  
Présidente de l'Université

Pour l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY  
Président de l'Université

Signature et Cachet

Signature et Cachet

## **ANNEXE 1 - Conditions d'admission et scolarité**

L'Universités Lyon 1 et l'Université Lumière Lyon 2 assument conjointement la gestion administrative du recrutement et du suivi de la scolarité des étudiants.

Les dossiers de candidatures sont mis en ligne par les deux établissements selon le calendrier commun.

Les deux établissements en assurent la publicité, notamment via leur site Internet.

Les dossiers de candidatures dont le contenu est redéfini chaque année, mais qui contiendra au moins les relevés de notes depuis le bac (y compris le bac) et une lettre de motivation, sont à déposer auprès de l'Université Lyon 1 pour les étudiants inscrits au préalable dans cet établissement et auprès de l'Université Lumière Lyon 2 pour les étudiants inscrits au préalable dans cet établissement. Pour les étudiants d'autres établissements, le dossier est à déposer dans l'Université de leur choix (l'Université Lyon 1 ou l'Université Lumière Lyon2). Ils seront conjointement examinés par des enseignants chercheurs des deux universités. Les candidats jugés admissibles seront auditionnés par des binômes d'enseignants chercheurs issus des deux établissements.

La commission de recrutement sera co-présidée par les co-responsables du parcours.

Les cours se déroulent pour l'essentiel à l'Université Lyon 1, conformément au calendrier adopté par cet établissement. Le jeu d'entreprise, conjoint au parcours BFR de la licence SEG de l'Université Lumière Lyon 2 se déroule dans les murs de l'Université Lumière Lyon 2. Les étudiants sont administrativement inscrits à titre principal à l'Université Lyon 1 ou à l'Université Lumière Lyon 2 selon les cas de figure décrits dans l'article 2.1 et à titre secondaire et gracieux dans l'autre établissement.

Les étudiants pourront participer à certains événements proposés par l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion, comme par exemple, la journée de présentation des Masters. Leur emploi du temps sera organisé en conséquence.

## ANNEXE 2 - Avenant pédagogique

### Répartition théorique des enseignements

#### L3 - Parcours-GESTION OPERATIONNELLE ET PILOTAGE DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES (GOPP)

	Intervenants	H étudiants	ECTS
<b>S5</b>			
<b>UE A5</b>	<b>DIAGNOSTIC STRATEGIQUE</b>		
	Stratégie	Lyon 2	21
	Stratégie financière de la PME	Lyon 2	21
<b>UE B5</b>	<b>GESTION OPERATIONNELLE</b>		
	Marketing et RSE	Lyon 2	21
	Communication	Lyon 2	21
<b>UE C5</b>	<b>PILOTAGE FISCAL ET FINANCIER</b>		
	Calculs de coûts	Lyon 2	21
	Fiscalité	Lyon 1	21
<b>UE D5</b>	<b>FONCTIONNEMENT ORGANISATIONNEL</b>		
	Contrôle de gestion et pilotage des ressources humaines	Lyon 2	21
	Organisation et management	Lyon 2	21
<b>UE E5</b>	<b>ECONOMIE</b>		
	Veille concurrentielle et intelligence économique	Lyon 1	21
	Economie industrielle	Lyon 1	21
<b>UE TR</b>	<b>UE TRANSVERSALE</b>		
	Anglais	Lyon 1	21
	LV2	Lyon 1	21
	PPP - Jeux d'entreprise (3 jours) - avec BFR	Lyon 2	21
<b>S6</b>			
<b>UE A6</b>	<b>DIAGNOSTIC FINANCIER</b>		
	Gestion financière	Lyon 2	21
	Analyse financière	Lyon 1	21
<b>UE B6</b>	<b>ENVIRONNEMENT JURIDIQUE</b>		
	Droit des sociétés et des contrats	Lyon 1	21
	Droit social	Lyon 1	21
<b>UE C6</b>	<b>ECONOMIE APPROFONDIE</b>		
	Economie et finance internationale	Lyon 1	21
	Economie de la firme	Lyon 2	21
<b>UE D6</b>	<b>TECHNIQUES QUANTITATIVES</b>		
	Mathématiques appliquées à la gestion	Lyon 1	21
	Statistiques	Lyon 1	21
<b>UE E6</b>	<b>OUTILS INFORMATIQUES DU MANAGER</b>		
	Digitalisation des entreprises et diagnostic des Systèmes d'information	Lyon 2	21
	Informatique	Lyon 1	21
<b>UE TR</b>	<b>UE TRANSVERSALE</b>		
	Anglais	Lyon 1	21
	LV2	Lyon 1	21
	Stage (2 mois)		
			6
		525	60